

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET L'ASBL ROSA LETZEBUERG EVENTS DU 10 juillet 2015

Entre :

L'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,
Monsieur Martin KOX, échevin,
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,
Monsieur André ZWALLY, échevin,
Monsieur Christian WEIS, échevin,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

Et

L'association sans but lucratif ROSA LETZEBUERG EVENTS », établie et ayant son siège à L-4251 Esch-sur-Alzette, co./Laurent Boquet, 4, Petite rue du Moulin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F0010160, représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonctions et pour les besoins de la présente convention par :

- Laurent BOQUET, président
- Dominique VITALI, membre

Dénommée ci-après « l'Association »

Il a été convenu de ce qui suit :

Article 3 : Participation et soutien matériel accordé par la Ville

L'alinéa 1 de l'article 3.1.1. est reformulé comme suit :

« La participation financière de la Ville est fixée chaque année, sur initiative et à la demande expresse de l'Association, par avenant et suivant les mêmes modalités que la Convention de base.

*Pour l'année budgétaire 2023, la Ville accorde une subvention de **25.000€** (vingt-cinq mille euros) à l'Association pour l'organisation du festival. Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par le Conseil Communal.*

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le _____ 2023.

Collège des Bourgmestre et Echevins

ROSA LETZEBUERG EVENTS

Georges MISCHO, Bourgmestre

Laurent BOQUET, Président

Martin KOX, Echevin

Dominique VITALI, Membre

Pierre-Marc KNAFF, Echevin

André ZWALLY, Echevin

Christian WEIS, Echevin.